

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 février 2005
(convocation du 14 février 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Février Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles,
M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre,
Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard,
M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier,
M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel,
Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie,
Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis,
Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia,
Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,
M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole,
M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques,
M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel,
Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël,
Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier,
M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à Mme. RAFFARD Florence
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à cpter de 10 h 15)
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
Mme. LACUEY Conchita à Mme. CARTRON Françoise
M. MERCIER Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. ANZIANI Alain à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. GELLE Thierry
M. CANOVAS Bruno à M. DUCASSOU Dominique

M. CAZENAVE Charles à M. JUNCA Bernard
M. CHAZEAU Jean à Mme. ISTE Michèle
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à M. PIERRE Maurice
M. DELAUX Stéphan à M. BOBET Patrick
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. DUTIL Silvere
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime (à cpter de 10 h 30)
M. LOTHAIER Pierre à M. REBIERE André
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DESSERTINE Laurence
M. PONS Henri à M. SEUROT Bernard
M. QUERON Robert à M. SOUBIRAN Claude

ABSENTS :

M. DAVID Alain, M. TOUZEAU Jean, Mme. FAORO Michèle, M. GRANET Michel, Mme. LIMOUZIN Michèle,
M. MONCASSIN Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition amélioration d'un immeuble permettant la réalisation de 3 logements collectifs locatifs et situé 16, place Meynard - Emprunt principal de 183.480 € - Garantie - Autorisation

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour un emprunt principal de 183.480 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition amélioration d'un immeuble permettant la réalisation de 3 logements collectifs locatifs et situé 16, place Meynard à Bordeaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir répondre favorablement à cette requête, et si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté Urbaine,

- Vu la demande précitée formulée par la Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE ;
- Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne ;
- Vu les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2021 du Code Civil ;
- Vu l'accord donné sur cette opération par la Ville de Bordeaux par lettre du 22 Octobre 2004 ;

.../...

DELIBERE

ARTICLE 1 : La Communauté Urbaine de Bordeaux accorde sa garantie à la Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE pour le remboursement d'un emprunt principal d'un montant de 183.480 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de financer l'acquisition amélioration d'un immeuble permettant la réalisation de 3 logements collectifs locatifs et situé 16, place Meynard à Bordeaux.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont actuellement les suivantes :

- durée du prêt : 35 ans maximum
- taux d'intérêt actuariel : 3,45 % (révisable)
- progressivité des annuités au taux de : 0 % l'an (révisable)
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

ARTICLE 3 : La garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux est accordée pour la durée totale du prêt, soit une période d'amortissement de 35 ans maximum, à hauteur de la somme de 183.480 €, majorée des intérêts courus.

ARTICLE 4 : Au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur, adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil de Communauté s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 6 : Le Conseil autorise Monsieur le Président de la Communauté à signer, en tant que garant, le contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE, et à signer la convention et les différents avenants fixant les conditions de notre garantie.

.../...

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 février 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
3 MARS 2005**

M. HENRI HOUDEBERT

